

Quelles sont les pièces à fournir pour immatriculer votre véhicule ?

1. Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).
2. Un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom et prénom (facture d'électricité, facture de portable, avis d'imposition...).
3. Le certificat de cession original signé par le vendeur et par l'acquéreur.
4. La demande d'immatriculation (fournie à l'agence).
5. Le certificat d'immatriculation de l'ancien propriétaire signé et barré par celui-ci.
6. Le mandat au professionnel pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès du ministère de l'intérieur (fourni à l'agence).
7. Si le véhicule a plus de 4 ans, le contrôle technique de moins de 6 mois.

Cas particuliers :

- Si vous êtes hébergé :

1. Une attestation sur l'honneur de l'hébergement.
2. Pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant.
3. Un document officiel avec le nom, le prénom et l'adresse du demandeur (RIB, chèque barré, un courrier du Pôle emploi, une attestation d'assurance de véhicule, un bulletin scolaire, un certificat de scolarité...).

- Si vous immatriculez pour une société :

1. Un extrait de KBIS récent original.
2. Pièce d'identité du gérant de la société.

